PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Conseil d'administration
Décision par vote affirmatif
21 août 2017

ALLOCATION DU FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMMESECTORIEL DE L'ÉDUCATION DU PUNTLAND : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

Décision Finale

BOD/2017/08-02 – Approbation d'une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Puntland : Concernant la requête soumise lors du deuxième cycle de 2017, le Conseil d'administration :

1. Note que la requête est conforme aux conditions d'accès à l'allocation maximale par pays, tel que décrit dans la requête et résumé et évalué à l'annexe 2 du document BOD/2017/08 DOC 02.
2. Approuve une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, tel que décrit dans la requête et résumé au tableau 1 du BOD/2017/08-02 2 c), sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ;
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels ;
 c. recommandations de financement du GPC incluant (tous les montants sont libellés en dollars) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du GPC pour un ESPIG en dollars :

	Pays	**Puntland**
a.	Allocation maximale par pays	5 600 000
b.	Allocation demandée (100 %)	5 600 000 [1]
c.	Part fixe	5 600 000
d.	Part variable	s.o.
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	5 600 000
f.	Agent partenaire	UNICEF
g.	Commission de l'agent partenaire en % — Montant	8 % -448000
h.	Période	3 ans
i.	Date de démarrage prévue	1er septembre 2017
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex ante
k.	Source de financement	Fonds du GPE

3. Demande à l'Administrateur fiduciaire de suspendre le transfert des fonds associés à la sous-composante des manuels scolaires, soit un montant de 407 647 dollars, jusqu'à ce que le Comité des financements et performances ait reçu des informations complémentaires concernant cette sous-composante ou une proposition de rechange émanant du pays qu'il juge satisfaisantes.

4. Demande au Secrétariat :

 a. d'inclure dans sa notification au Puntland, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination, pour transmission au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation de l'allocation et le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et de l'entrée en vigueur du financement, le cas échéant, ainsi que les conditions de financement, les demandes de compte rendu et les observations concernan tle programme, conformément aux recommandations du GPC décrites à l'annexe 1 du document BOD/2017/08 DOC 02 ;
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « compte rendu » dans le cadre de l'Examen annuel du portefeuille.